



Avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2017-365-2

Version PDF

Références : 2017-365 et 2017-365-1

Ottawa, le 8 décembre 2017

Avis d'audience

30 avril 2018

Gatineau (Québec)

Demandes de renouvellement de services disposant d'une distribution obligatoire au service de base en vertu de l'article 9(1)h) de la *Loi sur la radiodiffusion*

**Nouvelle date limite pour le dépôt des répliques des demandeurs :
20 décembre 2017**

[\[Soumettre une intervention/observation/réponse ou consulter les documents connexes\]](#)

1. À la suite des avis de consultation de radiodiffusion 2017-365 et 2017-365-1, le Conseil a reçu des requêtes procédurales de Pelmorex Weather Networks (Television) Inc. et d'Aboriginal Peoples Television Network Incorporated afin de reporter la date limite pour le dépôt des répliques des demandeurs.
2. Après avoir examiné ces requêtes, le Conseil reporte la date limite pour le dépôt des répliques de tous les demandeurs au **20 décembre 2017**.

Secrétaire général